



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 25 septembre 2024 — N° 146

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le courage de Mme Virginie Primeau-Poirier dans son combat contre le cancer.

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme Le Phare, Enfants et familles.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Aurélie Rivard.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de rendre hommage au personnel de soutien scolaire.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Centre d'art de Prévile.

25 septembre 2024

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner la fermeture de la Charcuterie Noël.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire de la Cantine D'Amours.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner l'acte de bravoure de Mme Marie-Josée Blanchette et de M. Patrice Didier.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner l'arrivée à Saint-Hyacinthe d'une nouvelle équipe de la Ligue nord-américaine de hockey.

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Fondation québécoise du cancer.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner la réalisation de projets de revitalisation du centre-ville de Lac-Mégantic.

Mme Abou-Khalil (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école.

25 septembre 2024

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Régie de l'énergie;
(Dépôt n° 1850-20240925)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
(Dépôt n° 1851-20240925)

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024 du Fonds du développement économique;
(Dépôt n° 1852-20240925)

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024 de Capital ressources naturelles et énergie;
(Dépôt n° 1853-20240925)

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024 du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises.
(Dépôt n° 1854-20240925)

25 septembre 2024

M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du Conseil supérieur de l'éducation;
(Dépôt n° 1855-20240925)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Commission consultative de l'enseignement privé;
(Dépôt n° 1856-20240925)

Le plan stratégique 2024-2028 de la Commission consultative de l'enseignement privé.
(Dépôt n° 1857-20240925)

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Sécurité publique;
(Dépôt n° 1858-20240925)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Régie des alcools, des courses et des jeux;
(Dépôt n° 1859-20240925)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du Commissaire à la lutte contre la corruption;
(Dépôt n° 1860-20240925)

La planification stratégique 2024-2027 du Commissaire à la lutte contre la corruption.
(Dépôt n° 1861-20240925)

Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
(Dépôt n° 1862-20240925)

25 septembre 2024

Le rapport d'activités 2023-2024 du Forestier en chef.
(Dépôt n° 1863-20240925)

Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, dépose :

Le rapport d'activité 2023-2024 du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale.
(Dépôt n° 1864-20240925)

Dépôts de rapports de commissions

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 24 septembre 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès. Le rapport contient des amendements au projet de loi.
(Dépôt n° 1865-20240925)

Dépôts de pétitions

M. Chassin (Saint-Jérôme) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 159 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à étendre la réglementation pour la protection et le soutien des travailleurs étrangers temporaires.
(Dépôt n° 1866-20240925)

25 septembre 2024

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Marissal (Rosemont) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant le financement politique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la dépendance énergétique du Québec à l'égard des entreprises pétrolières;

QU'elle reconnaisse l'importance d'y mettre fin et de développer des projets permettant la production de batteries pour des véhicules électriques.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

Du consentement de l'Assemblée, le vote de M. Lefebvre (Arthabaska) en faveur de la motion est modifié en abstention.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 308 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **2**

25 septembre 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du Tourisme, qui se tient chaque année le 27 septembre;

QU'elle rappelle qu'il s'agit d'une occasion de célébrer une industrie qui permet chaque année à des millions de Québécois et de touristes venus de l'extérieur du Québec de découvrir, savourer et bénéficier des richesses de notre territoire, de nos quatre saisons, de notre culture et de notre savoir-faire;

QU'enfin, elle prenne acte des enjeux importants liés au manque de main-d'œuvre dans le secteur touristique et qu'elle demande au gouvernement de poursuivre et intensifier les efforts pour pallier cette situation en collaboration avec les principaux acteurs de l'industrie.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **309** en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **1**

M. Bouazzi (Maurice-Richard), conjointement avec M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les retombées économiques du projet Northvolt; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

25 septembre 2024

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d’autres dispositions;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi visant principalement à diversifier les stratégies d’acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d’agilité dans la réalisation de leurs projets d’infrastructure;
- la Commission de l’aménagement du territoire, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des finances publiques se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d’une pétition concernant la demande pour que la Société des alcools du Québec cesse la vente de vins israéliens produits dans les territoires occupés, et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d’une pétition concernant l’annulation de la hausse du taux de taxation des gains en capital au Québec;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de poursuivre l’étude des observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques ainsi que des rencontres tenues dans le cadre du mandat d’initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d’organes ou de tissus, notamment l’instauration de la présomption du consentement.

25 septembre 2024

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 24 septembre 2024, sur la motion de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, proposant que le principe du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Benjamin, troisième vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 26 septembre 2024, sur une question adressée par Mme Labrie (Sherbrooke) à M. Drainville, ministre de l'Éducation, sur le sujet suivant : « le règlement sur le transport scolaire ».

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, est ajourné.

25 septembre 2024

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Rizqy (Saint-Laurent) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement du Québec a octroyé un bloc d'énergie de 354 mégawatts à la jeune pousse suédoise Northvolt pour son projet d'usine de cellules de batteries en Montérégie et s'est engagé financièrement pour près de 1,4 milliard de dollars dans le projet;

QU'elle prenne acte des difficultés financières rencontrées par Northvolt, notamment, la perte d'un contrat majeur de 3 milliards de dollars avec BMW, les difficultés à payer ses fournisseurs, la mise sur pause de projets d'expansion, le refus de ses deux actionnaires importants Volkswagen et Goldman Sachs d'injecter des sommes supplémentaires, le refus du gouvernement suédois de mettre un cent de plus dans le projet, et plus récemment, la restructuration bancaire qui a conduit à la suppression de 1 600 emplois, soit 20 % des effectifs;

QU'elle prenne acte que le gouvernement du Québec prévoit désormais que le projet Northvolt en Montérégie entrera en service avec au moins 18 mois de retard, soit pas avant 2028, et que l'on ne peut exclure des retards additionnels;

QU'elle rappelle que de nombreuses entreprises déjà établies au Québec et offrant des emplois payants se sont vu refuser des blocs d'énergie;

QU'elle prenne acte que cette situation compromet des investissements et des emplois en région;

25 septembre 2024

QU'elle rappelle et appuie les propos du président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Michael Sabia, à l'effet qu'il est nécessaire de procéder à un rééquilibrage en faveur de nos entreprises d'ici dans l'octroi des mégawatts d'énergie disponibles pour les projets industriels voulant se décarboner;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste d'accorder à d'autres entreprises l'actuel bloc d'énergie de 354 mégawatts alloués au projet Northvolt, tout en s'assurant qu'une quantité identique soit disponible pour Northvolt en 2028 lors de l'entrée en service prévue de son usine en Montérégie.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 52 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 38 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 5 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 2 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Paradis (Jean-Talon) propose :

QUE la motion de la députée de Mme Rizqy (Saint-Laurent) soit amendée de la manière suivante :

1. Ajouter, après le sixième alinéa, le suivant :

« QU'elle demande au gouvernement de faire preuve de transparence quant aux conditions en vertu desquelles a été octroyé à Northvolt un bloc d'énergie de 354 mégawatts; »

25 septembre 2024

2. Ajouter au dernier alinéa, après les mots « d'accorder », les mots suivants :

« , dans la mesure où les ententes contractuelles entre le gouvernement du Québec et Northvolt le permettent, »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement du Québec a octroyé un bloc d'énergie de 354 mégawatts à la jeune pousse suédoise Northvolt pour son projet d'usine de cellules de batteries en Montérégie et s'est engagé financièrement pour près de 1,4 milliard de dollars dans le projet;

QU'elle prenne acte des difficultés financières rencontrées par Northvolt, notamment, la perte d'un contrat majeur de 3 milliards de dollars avec BMW, les difficultés à payer ses fournisseurs, la mise sur pause de projets d'expansion, le refus de ses deux actionnaires importants Volkswagen et Goldman Sachs d'injecter des sommes supplémentaires, le refus du gouvernement suédois de mettre un cent de plus dans le projet, et plus récemment, la restructuration bancaire qui a conduit à la suppression de 1 600 emplois, soit 20 % des effectifs;

QU'elle prenne acte que le gouvernement du Québec prévoit désormais que le projet Northvolt en Montérégie entrera en service avec au moins 18 mois de retard, soit pas avant 2028, et que l'on ne peut exclure des retards additionnels;

QU'elle rappelle que de nombreuses entreprises déjà établies au Québec et offrant des emplois payants se sont vu refuser des blocs d'énergie;

QU'elle prenne acte que cette situation compromet des investissements et des emplois en région;

25 septembre 2024

QU'elle rappelle et appuie les propos du président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Michael Sabia, à l'effet qu'il est nécessaire de procéder à un rééquilibrage en faveur de nos entreprises d'ici dans l'octroi des mégawatts d'énergie disponibles pour les projets industriels voulant se décarboner;

QU'elle demande au gouvernement de faire preuve de transparence quant aux conditions en vertu desquelles a été octroyé à Northvolt un bloc d'énergie de 354 mégawatts;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste d'accorder, dans la mesure où les ententes contractuelles entre le gouvernement du Québec et Northvolt le permettent, à d'autres entreprises l'actuel bloc d'énergie de 354 mégawatts alloués au projet Northvolt, tout en s'assurant qu'une quantité identique soit disponible pour Northvolt en 2028 lors de l'entrée en service prévue de son usine en Montérégie.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) accepte la proposition d'amendement de M. Paradis (Jean-Talon).

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Rizqy (Saint-Laurent) et sur la motion d'amendement de M. Paradis (Jean-Talon).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Paradis (Jean-Talon) et sur la motion proposée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

25 septembre 2024

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 67 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, propose que le principe du projet de loi n° 64, Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 h 29, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 26 septembre 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

2222

25 septembre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 308)

POUR - 106

Abou-Khalil (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Blouin (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Bouazzi (QS)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	(Hull)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nichols (IND)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Paradis (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Prass (PLQ)	

ABSTENTIONS - 2

Chassin (IND) Lefebvre (IND)

25 septembre 2024

Sur la motion de Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 309)

POUR - 107

Abou-Khalil (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Biron (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (IND)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boivin Roy (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Bouazzi (QS)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)	
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)	

ABSTENTIONS - 1

Chassin (IND)